

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE

# Catastrophe climatique et prévention : l'avis d'une spécialiste et syndicaliste

Nous avons interrogé Isabelle Cambien, Technicienne des eaux pluviales à la CARF<sup>(1)</sup> et secrétaire du syndicat CGT des Agents Territoriaux Menton/Roquebrune/CARF.

### **P**CA : En quoi l'épisode météorologique de vendredi dernier a-t-il un caractère exceptionnel ?

C'est l'épisode méditerranéen que nous subissons tous les ans en cette période qui s'est trouvé augmenté par la vague de froid venant du nord, couplée à la chaleur de la mer en cette fin septembre. Le vent fort a concentré les nuages et donc les pluies sur les montagnes, plus que sur le littoral. Comme il n'a pas plu depuis le printemps, les eaux ne se sont pas infiltrées dans les sols mais ont ruisselé et se sont accumulées dans les torrents à sec, les faisant grossir en quelques heures d'une dizaine de mètres.

Ce phénomène est de plus en plus récurrent depuis une dizaine d'années et a causé cette fois d'énormes dégâts matériels et humains. D'habitude, on parle de pluies décennales ou centennales pour en mesure l'ampleur, mais là il est évoqué une pluie millénale !

### **PCÀ : Quel a été -et continue à être- le rôle de vos collègues de la CARF depuis ce week-end ?**

Le problème, c'est que les infrastructures ont pour l'essentiel disparu : pour atteindre les « naufragés », la CARF a mis à disposition dès ce week-end des bus, pour rapatrier les personnes le désirant des villages impactés là où c'était possible. Il faut rappeler, par ailleurs, que la CARF a maintenant la compétence des réseaux d'eau potable et d'eaux usées : nos collègues sont donc déjà en train de faire l'état des lieux, afin

d'envisager les futurs travaux et les enjeux financiers qu'ils représentent. En outre, la Communauté participe à la collecte de dons alimentaires et de vêtements au Palais de l'Europe à Menton. Plus largement, je veux souligner que les agents de la CARF et des communes se portent, dès qu'ils le peuvent, au secours des sinistrés. Ils sont tous conscients de leur rôle dans une situation pareille et ressentent le besoin de se mettre à disposition de la population en souffrance, de quelque manière que ce soit. Ils sont bien conscients que c'est leur mission de Service Public. Je veux aussi saluer le rôle de nos autres collègues de la Fonction Publique Territoriale : les pompiers, bien sûr, mais aussi ceux du Conseil Départemental<sup>(2)</sup> sur les routes et ceux de Force 06.

### **PCÀ : Vous êtes technicienne en eaux pluviales : quelles questions pose cette catastrophe en matière de prévention et d'aménagement ?**

Une chose est sûre : ce type de phénomènes climatiques devient de plus en plus fréquent et de plus en plus important. Cela doit inciter l'État et les collectivités à réfléchir sur la manière d'aménager le territoire avec plus de précautions. Pour cela, il y a des outils : les documents d'urbanisme tel que les POS ou PLU<sup>(3)</sup>, et surtout les Plans de Prévention des Risques.

Il faut être clair : les prescriptions dans les permis de construire ne sont pas là pour embêter les demandeurs, mais pour permettre de faire face à ce type d'événements climatiques, et ça, on l'oublie trop souvent...

Nous devons intégrer les leçons de ces pluies torrentielles, et trouver des techniques alternatives au « tout tuyau », qui ne répond pas forcément à la problématique. Il n'en demeure pas moins que notre région est escarpée, nos vallées étroites : c'est sûr, cela ne facilite pas l'implantation de bassins de rétention, de noues<sup>(4)</sup> ou d'autres aménagements. Tous les types de solutions doivent donc être travaillés et, dans ce cadre, le rôle du SMIAGE [voir encadré], comme outil départemental de Service Public, me paraît essentiel.

Plus largement, j'ai le sentiment que ce désastre doit nous faire prendre conscience que nous ne sommes pas plus forts que la Nature : nous devrons adapter notre mode de vie, en tenant compte des nouvelles conditions que nous imposent les changements climatiques.

L'Humain fait partie de l'écosystème et n'est pas au-dessus de lui.



1 Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, qui regroupe Menton, Roquebrune et 13 autres communes de l'est du département, dont notamment celles de la Roya

2 Rappelons que, dans la Vésubie et la Tinée, la compétence des routes relève de la Métropole de Nice, et non plus du Département

3 Plans d'Occupation des Sols et Plans Locaux d'Urbanisme, qui déterminent la destination des terrains (urbanisation, aménagement économique, zones naturelles,...)

4 Fossé végétalisé de recueil des eaux pluviales

## Le SMIAGE

Suite au choc des intempéries meurtrières d'octobre 2015, le Conseil Général (devenu Départemental) des Alpes Maritimes s'est doté début 2017 d'un nouvel outil : le SMIAGE (Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau), afin de répondre aux enjeux de protection contre les inondations et de préservation des milieux aquatiques des bassins versants des Alpes-Maritimes. Le SMIAGE couvre l'ensemble des cours d'eau des Alpes-Maritimes, et s'étend en partie sur le Département du Var (bassin versant de la Siagne) et sur le Département des Alpes de Haute Provence (bassin versant du Var). Le SMIAGE a un rôle central, concernant la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, en nettoyant les berges, en enlevant les embâcles dans les torrents et en conseillant les particuliers habitant sur les berges.

